



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le 18 novembre à 14 heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni sans condition de quorum dans la Salle de réunion de Decoset, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Etaient présents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), MME COUTTENIER (C.C. SAVE AU TOUCH), M. MAUREL (C.C. VAL'AÏGO), M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE), MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE)

Etaient excusés : M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), MME GIBERT (C.C. FRONTONNAIS), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE) M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL)

Etaient absents : M. BAGUR (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. BRIAND (TOULOUSE METROPOLE), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), M. CHOLLET (TOULOUSE METROPOLE), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), MME GOMEZ (C.C. SAVE AU TOUCH), MME MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A. SICOVAL),

Date de la convocation : MERCREDI 9 NOVEMBRE 2022

Secrétaire de séance : M. BOUCHE

D2022-65 Modification des autorisations de programme et crédits de paiements pour l'agrandissement de la déchèterie de Garidech

Au lancement du marché d'agrandissement de la déchèterie de Garidech, la pose de portail n'était pas prévue. Au cours des travaux, le portail a été endommagé et a dès lors dû être remplacé ;

Cet aléa imprévisible a contraint le syndicat à réajuster son enveloppe financière à la hausse.

Par ailleurs que des prestations supplémentaires ont eu lieu sur le site de la déchèterie de Garidech :

- Création de réseau incendie
- Extension de la dalle local chargeur
- Agrandissement local stock matériel

Considérant que ces prestations n'ont pas pu être formalisées par avenants avant réception des travaux, un protocole transactionnel a été conclu entre les parties ;

Il convient par conséquent de réviser la ventilation des crédits de paiement, de la façon suivante :

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20221118-D2022-65-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

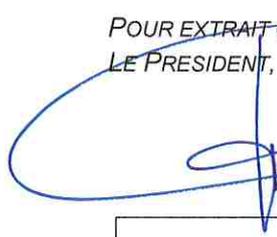
Libellé	Agrandissement de la déchèterie de Garidech
Durée initiale de l'AP	3 ans
Prolongation de l'AP	1 an
Montant de l'AP en 2020	411 053,40 €
Montant actualisé en 2021	425 515,38 €
Montant actualisé en 2022	477 807,53 €
Réalisé 2019	0 €
Réalisé 2020	8 241,23 €
Réalisé 2021	7 630,87 €
Crédits de paiement 2022	461 935,43 €

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification des autorisations de programme et les crédits de paiement ainsi que le nouveau calendrier des crédits de paiement synthétisé dans le tableau ci-dessus,
- **S'ENGAGER** à inscrire au Budget Primitif de 2022 les crédits de paiement pluriannuels correspondants, tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à liquider et mandater les dépenses à hauteur des crédits inscrits pour l'année 2022.

Ainsi fait à Toulouse, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT,




	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
<i>Délégués en exercice</i>	16	16	32
<i>Nombre de voix par délégué</i>	2	1	48
Présents	4	6	9
Votants	4	6	9
Pouvoirs	0	0	0
Total de voix	8	6	14
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
Votes pour	8	6	14

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20221118-D2022-65-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022